



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GREVILLE HAGUE
DU 10 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois avril deux mille quatorze, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier LE BEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier LE BEL, Hubert DUBOST, Yves SIMON, Christelle HÉLYE, Nathalie FAGNENT, Michael TARDIF, Jean LECOSTEY, Céline OLIVIER, Sophie BONNISSENT, Dalila BRISSET, Georges DOUAT, Serge LESVENTES, Marie KIRCHNER,

Absent excusé : Eric HUREL.

Absent : Claude TOLMER,
Nathalie FAGNENT a été désignée secrétaire de séance.

1) DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal de la démission de conseiller municipal de Mr Claude TOLMER.

2) DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les : **LUNDI** de 14 heures à 18 heures

: **MERCREDI** de 9 heures à 12 heures

: **JEUDI** de 14 heures à 18 heures 30

SITE : mairie.greville-hague.fr

6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

7° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

8° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

9° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de la franchise;

10° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme dans les conditions suivantes : Droit de préemption urbain ;

11° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

3) VERSEMENT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

3-1) INDEMNITES DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré,

Décide, par 12 voix pour et 1 abstention Mme Dalila BRISSET, avec effet au 29/03/2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 29.42% de l'IB 1015, soit au 01/04/2014 une indemnité brute mensuelle de 1118.38€.

Montant défini en fonction du nombre d'habitants dans la commune au 01/01/2014 fixé à 802.

2-1) INDEMNITES DES ADJOINTS

Mr le Maire informe le conseil municipal des délégations qu'il a consenties aux trois adjoints ainsi qu'à une conseillère municipale :

1er Adjoint : Mr Hubert DUBOST

Délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Voirie en lien avec la CCH (Travaux Entretien Voirie, Travaux Importants de Voirie)
- Encadrement des agents voirie,
- Elaboration du cahier des charges pour les demandes de devis,
- En charge des réunions de visite de sécurité des différentes manifestations sportives.

2ème Adjoint : Mr Yves SIMON

Délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Urbanisme
- Bâtiment : construction, mise aux normes et entretien,
- Entretien courant des hameaux en lien avec les agents communaux,
- Sentiers pédestres

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les : **LUNDI** de 14 heures à 18 heures

: **MERCREDI** de 9 heures à 12 heures

: **JEUDI** de 14 heures à 18 heures 30

SITE : mairie.greville-hague.fr

3ème Adjoint : Mme Christelle HELYE

Déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

- animations, fêtes et cérémonies en lien avec les associations,
- Jeunesse, Bibliothèque, conseil école,
- Gestion des salles et espace activités.

Conseillère municipale déléguée: Mme Marie KIRCHNER déléguée à la Communication et à l'information

Le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu les arrêtés municipaux du 01/04/2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire, et à une conseillère municipale,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, et aux conseillers municipaux délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 12 voix pour et 1 abstention Mme Dalila BRISSET, avec effet au 01/04/2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- d'adjoints au Maire à 8.25% de l'IB 1015 pour les 1er et 2ème adjoints,
- à 6.67% de l'IB 1015 pour le 3ème adjoint,
- à 3.16% de l'IB 1015 pour la conseillère municipale déléguée.

REUNION DE BUREAU

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion de bureau du maire et des adjoints se tiendra chaque mardi soir en mairie

4) COMMISSIONS MUNICIPALES.

Afin d'alléger le travail lors des réunions de conseil municipal, les membres du Conseil municipal décident, pour la durée du présent mandat, de créer les commissions suivantes chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

VOIR ANNEXE 1

5) REPAS COMMUNAL

Le conseil municipal décide d'inviter la population de Gréville à un apéritif dinatoire le 15/06/2014, le midi, au Clos Millet. L'organisation se ferait avec l'aide d'un traiteur. La charge financière serait moitié à la charge de la commune et moitié à la charge du convive.

Le conseil municipal émet un accord de principe à la tenue de cette manifestation.

6) RENTREE SCOLAIRE 2014/2014

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier adressé par Mr le Président de la CCH à Mr le Directeur Académique des services de l'éducation Nationale concernant l'organisation du RPI de Gréville, Omonville La Rogue, Omonville La Petite et Digulleville à la rentrée scolaire prochaine.

Les élèves scolarisés en maternelle resteraient scolarisés sur chaque site comme actuellement, et si une fermeture de classe devait être prononcée, le cycle 2 serait enseigné à Gréville et le cycle 3 à Omonville La Rogue à l'exception des CE2 qui seraient partagés sur les deux écoles. Ainsi chacune des deux écoles accueillerait trois classes.

La décision quant à cette organisation sera validée lors de la prochaine réunion prévue le 25/04/2014 entre la CCH et l'Inspection d'Académie.

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les :LUNDI de 14 heures à 18 heures

:MERCREDI de 9 heures à 12 heures

:JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE :mairie.greville-hague.fr

7) EMPLOIS SAISONNIERS

▪ AGENT DES SERVICES TECHNIQUES

En raison de l'accroissement de travail pendant la saison estivale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le recrutement d'un demandeur d'emploi, à temps complet, pour venir en aide aux agents voirie pour une période de 4 mois (du 15/05/2014 au 15/09/2014): contrat de deux mois renouvelable.

8) MAISON MILLET

➤ BICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE MILLET

Dans le cadre des manifestations prévues pour célébrer le bicentenaire de la naissance de Millet, Mr le Maire informe le conseil de la tenue d'une exposition philatélique à la Maison Millet, ainsi que dans la salle de réunions de la Mairie durant la période de mai à Novembre 2014.

Un bureau de poste sera mis en place les 04 et 05/10/2014 à la Mairie ou chacun pourra venir affranchir son courrier. Pour mener ce projet à son terme, le conseil municipal versera une participation financière de 1260€ au Cercle philatélique et cartophile du Cotentin dont le siège social se situe 10 Impasse des Carrières à Cherbourg Octeville.

Cette somme se décompose comme suit : 880€ pour le bureau de poste temporaire, 300€ pour l'affichage, 50€ pour les cartons d'invitation, 30€ pour le tampon du 04/10/1814.

La commune aura à avancer, en sus de ces frais, le coût des Prêts à Poster pour un montant de 450€ qui seront mis en vente à la Maison Millet.

Le conseil municipal autorise le virement de crédit suivant sur le Budget de la Maison Millet pour mener ce projet à son terme :

Article 6078 – vente de marchandises : -1260€

Article 6238 – divers : + 1260€

➤ SOUSCRIPTION POUR LA SORTIE DU LIVRE DE JERÔME HOUVET

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de 15 livres au prix unitaire de 23.70€, soit un montant global de 105€. La mise en vente de ces livres se fera au prix unitaire de 29.90€.

➤ ACQUISITION DU LIVRE DE SENSIER RETRAÇANT LA CORRESPONDANCE DE JF MILLET

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'achat par la commune de 100 livres au prix unitaire de 20€. Le conseil municipal souhaite que des partenaires soient recherchés pour aider à la vente de ces livres.

ANNEXE 1 COMMISSIONS MUNICIPALES

Voirie Assainissement Eaux pluviales Eaux Usées		Bâtiments	
Georges DOUAT	Hubert DUBOST	Hubert DUBOST	Eric HUREL
Jean LECOSTEY	Yves SIMON	Yves SIMON	Dalila BRISSET
Serge LESVENTES	Eric HUREL	Jean LECOSTEY	Sophie BONNISSANT
Animation Fêtes et cérémonies		Espaces verts	
Christelle HELYE	Nathalie FAGNENT	Hubert DUBOST	Georges DOUAT
Céline OLIVIER	Eric HUREL	Yves SIMON	Céline OLIVIER
		Eric HUREL	Serge LESVENTES

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les : LUNDI de 14 heures à 18 heures

: MERCREDI de 9 heures à 12 heures

: JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE : mairie.greville-hague.fr

Gestion des salles et espaces activités		Communication Culture	
Christelle HELYE	Nathalie FAGNENT	Marie KIRCHNER	Christelle HELYE
Eric HUREL	Dalila BRISSET	Michaël TARDIF	Dalila BRISSET
Yves SIMON		Sophie BONNISSENT	
Jeunesse bibliothèque Ecole		Cimetière	
Christelle HELYE	Nathalie FAGNENT	Hubert DUBOST	Céline OLIVIER
Dalila BRISSET	Sophie BONNISSENT	Georges DOUAT	
Michaël TARDIF		Serge LESVENTES	
CCAS		REVISION LISTE ELECTORALE	
Hubert DUBOST	Bernard DUGUE	Catherine LEMARINEL déléguée du TGI	
Sophie BONNISSENT	Yves LOHIER	Valérie TOLMER déléguée de l'administration	
Jean LECOSTEY	Monique DE LACROIX DE LAVALETTE	Hubert DUBOST	Dalila BRISSET
Nathalie FAGNENT	Laurence LESVENTES	Georges DOUAT	
Yves SIMON	Marie Madeleine BONNISSENT		
FINANCES		CCID	
Hubert DUBOST	Jean LECOSTEY	En attente de validation du service des Impôts	
Yves SIMON	Serge LESVENTES		
Christelle HELYE	Céline OLIVIER		
COMMISSION APPEL OFFRES			
Hubert DUBOST	Eric HUREL		
Yves SIMON			
Serge LESVENTES			

Nombre de membres du conseil municipal : 15
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de votants : 13
 Date de convocation : 03/04/2014
 Date d'affichage : 17/04/2014
 Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17/04/2014
 et publication du 17/04/2014